ROUBAIX

Coopérative « La Paix »

73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.

Marchandises de première qualité
Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

—o—

LA MORT D'EMILE MOREAU

A la nouvelle de la mort du regretté ancien député de Roubaix, la section roubaisienne du P. O. F. a adressé à la famille du défunt le télégramme suivant :

« Mme Emile Moreau, à Bois-le-Roi,

» La Section Roubaisienne du Parti Ouvrier Français, douloureusement affectée par la mort du dévoué citoyen Emile Moreau, adresse à sa veuve et à sa famille, l'expression de ses condoléances et de ses regrets. »

Pour la section roubaisienne du P. O. F.:
Le Secrétaire, H. LEFEBVRE.

—o—

Ecole nationale des Arts industriels

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Michel Lagrave, commissaire général de l'Exposition Universelle de Saint-Louis (E.-U.) a présidé à la cérémonie d'inauguration des nouvelles salles du Musée de Tissus et de l'Exposition de l'Œuvre de M. Adolphe Prouvost (Histoire de sa fabrication de 1875 à 1900).

M. Michel Lagrave a en quelques mots adressé aux industriels roubaisiens et en particulier aux membres de la Chambre de commerce, un vibrant appel en faveur de la participation de l'Industrie roubaisienne à l'Exposition de St-Louis.

La cérémonie tout intime a pris fin vers onze heures et demie.

—o—

Certificats d'études primaires

Hier ont eu lieu, à l'Ecole de la rue de Lezenne les examens du certificat d'études primaires pour les garçons des écoles publiques du canton Est de Roubaix. *En voici les résultats :*

Inscrits : 175. — Elèves présents, 173. — Admissibles, 146. — Reçus définitivement, 144.

Ont obtenu les prix départementaux : 1er prix, Arthur Petit, élève de l'école de la rue du Moulin; 2e prix, Fernand Duquesnoy, élève de l'école de Wattrelos-Bainnerie ; 3e prix, Arthur Lejeune, élève de l'école de la rue Decrême.

—o—

Ligue des Droits de l'Homme

La Ligue des Droits de l'Homme, section de Roubaix, nous communique les documents suivants :

1. *Condoléances à M. Léon Bourgeois, président de la Chambre des Députés.* — Monsieur le Président, — La section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen prend part au deuil cruel qui vous frappe. Elle vous prie d'agréer l'assurance de sa sympathie attristée et d'accepter ses plus cordiales condoléances ».

2. *Les Massacres de Kichinew.* — La section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen proteste contre les massacres de juifs du district de Kichinew et en général contre les campagnes antisémitiques faites par un abominable parti-pris hostile aux Droits de l'Homme. Elle demande aux sections de s'associer au blâme qu'elle veut infliger aux égorgeurs et à tous ceux qui en autorisant leurs crimes, s'en sont rendus les complices. »

TOUS NOS VENDEURS Délivrent nos Primes
Remettre Bons & Argent

—o—

Les rentes des travailleurs

Chez A. Motte frères, une soigneuse, Berthe Dernoncourt, 16 ans, rue de Tourcoing, cour Jonville, 12, a été blessée à la main droite ; 20 jours de repos.

Informations et Communications diverses

VOL DE LAPINS. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs ont pénétré dans une cabane appartenant à M. Auguste Delesalle, journalier, demeurant rue de Tournai, cour Bayart, 2, et ont enlevé huit gros lapins d'une valeur de cinquante francs environ.

Plainte a été déposée au 3e arrondissement.

OUTRAGES ET IVRESSE. — Les agents Wante et Lemoine, ont mis en état d'arrestation dimanche soir, vers dix heures, rue de Flandre, Léontine Langlois, âgée de 53 ans, ménagère, rue de Flandre, 5, sous l'inculpation d'outrages et ivresse.

BLAGUE D'IVROGNE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, les agents Clarisse et Barrat, rencontrèrent rue Descartes, un tisserand, Henri Delobel, âgé de 59 ans, demeurant 51, rue Watt, qui était ivre, et fut trouvé porteur d'une poutre de bois dont il n'a pu ni su indiquer la provenance. Il a été écroué au poste du 2e arrondissement.

LA POCHARDE. — Mélanie Vandemoortel, âgée de 39 ans, tisserande, demeurant rue de Lannoy, 125, a été mise en état d'arrestation dimanche, sous l'inculpation d'ivresse en récidive correctionnelle.

REBELLION ENVERS LA POLICE. — Les agents Liévrouw et Jules Carrette, ont mis en état d'arrestation dimanche soir, vers neuf heures un domestique J.-Bte Vandevogel, 17 ans, demeurant rue Lafontaine, 17, sous l'inculpation de rebellion.

FILOUTERIE D'AUBERGE. — Les agents Huysman et Dhaeze ont mis en état d'arrestation, dimanche soir, vers six heures, Emile Christiaen, 31 ans, trieur, inculpé de filouterie d'auberge au préjudice de M. J.-Bte Plouvier, cabaretier, 103, rue Voltaire.

UN IVROGNE BRUTAL. — Un procès-verbal a été dressé contre Constant Sonneville, âgé de 27 ans, dégorgeur, demeurant rue Delespaul, 76, pour ivresse et violences légères sur Marie Samain, 218, Grande-Rue.

UN IVROGNE MENDIGOT. — Un récidiviste de la mendicité et de l'ivresse, Léon Libert, 57 ans, journalier, demeurant rue des Fossés, 17, a été *mis en état d'arrestation dimanche*, vers deux heures de l'après-midi, Grande-Place, pour mendicité et ivresse.

CADEAUX UTILES Voir nos Primes
Découper les Bons

ÉTAT CIVIL

De ROUBAIX du 15 juin 1903

Naissances. — Paul Barbe, rue Blanchemaille. — Maurice Depraetre, rue du Tilleul, cour G..tem, 20. — Maurice Lernout, rue des Longues-Haies, 265, cour Frère, 3. — Léon Hespel, rue des Fossés, 14. — Léonie Hespel, rue des Fossés, 14. — Andrée Lesur, rue des Lignes, 6. — Jeanne Raepsaet, rue Blanchemaille, 91. — Zulma Cailleux, rue du Pile, cour Dupriez, 3.

Décès. — Vital Guéno, 54 ans, journalier, rue des Sept-Ponts, 31. — Marie Parent, 84 ans, sans profession, rue Lacroix, 84. — Françoise Buyse, 78 ans, ménagère, rue Blanchemaille.

TOURCOING

LIRE PLUS HAUT :
Horrible accident à la gare de Tourcoing.

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Dans la filature Vandenberghe-Desurmont, un cardeur, Jules Mouton, 53 ans, rue du Château, a eu la main gauche prise entre deux rouleaux ; trois semaines d'incapacité de travail.

— Chez Lorthiois-Leurent et fils, un aide-tisserand, Henri Vanlngen, 14 ans, rue de la Blanche-Porte, cour Dewitte, 26, a été blessé à la main droite ; 12 jours d'incapacité de travail.

— Chez Haeffely, filateur, un bâcleur, Henri Deculre, 14 ans, bâcleur, rue du Virolois, a été blessé à la main droite ; 12 jours d'incapacité de travail.

—o—

Résultat d'adjudication

Hier lundi, à trois heures de l'après-midi, il a été procédé, en présence de M. Salembien, adjoint au maire, de MM. Ducoulombier et Corion, conseillers municipaux, de M. Bernard, directeur de l'usine à gaz, et de M. le Receveur municipal, à l'adjudication de la fourniture à l'usine à gaz, de cent lanternes rondes en cuivre, destinées à l'éclairage public, et dont le devis s'élève à 6.000 francs.

M. Louis Eliot, entrepreneur à Paris, qui a offert le rabais le plus considérable, soit 20.50 %, a été déclaré adjudicataire de ladite fourniture. Le cautionnement à verser est de 250 francs.

Informations et Communications diverses

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé, lundi, aux Halles : marée, 20 k.; pommes de terre, 240 k.; amandes vertes, 10 k.; haricots verts, 50 k.; cerises, 140 k.; pois, 100 k.; figues, 500 k.

CONTRAVENTIONS. — La police a relevé trois contraventions pour divagation de chiens, deux pour ivresse publique et deux pour jet de corps durs.

DOUBLE EXTRADITION. — Dans l'après-midi d'hier, les gendarmes de Tourcoing ont remis aux autorités belges les nommés Ernest Keymolen, 35 ans, tueur, natif de Saint-Josse-Ten-Noode, réclamé pour escroqueries par le Parquet de Bruxelles, et Emile Ferdinand Diederickx, 34 ans, ingénieur, originaire de Namur, réclamé par le Parquet de cette ville pour abus de confiance.

ÉTAT CIVIL

De TOURCOING du 15 juin 1903

Naissances. — Marcel Vercambre, rue de l'Epidème, 43. — Alphonse Montaigne, rue d'Anor.

Décès. — Alphonse Clinckemaelie, 60 ans, rue des Archers, 47. — Louise Picavet, 67 ans, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

SUCCES SCOLAIRES. — Les examens du certificat d'études primaires ont eu lieu, samedi dernier, à Roubaix. Mme Duponchel, directrice de *l'école de filles de la rue de la Gare, présentait* 16 élèves. Toutes ont été reçues. Ce sont, par ordre *alphabétique : Mlles Caby Adeline, Couplet Marie*, Coursier Marthe, Deleneuville Louise, Dubois, *Durieux, Fauchart, Flipaux, Gabriau Marie*, Hassencamp Marie-Louise, Landuyt, Natalis Yvonne, Naylor Gertrude, Rolland, Tiriot et Vanmeuwenhuyze Séraphine.

A l'école de filles de la rue Kléber, Mlle Lenne, la directrice de ladite école, présentait 14 élèves. *13 ont été reçues*, dont Mlle Clarisse, fille de M. Clarisse, le dévoué conseiller municipal du quartier.

LE FEU. — Le nommé Pierre Pittman, 34 ans, ancien coiffeur, né à Roubaix, sans domicile fixe, qui, depuis quelques nuits, dormait dans un hangar de la briqueterie Coisne, sise à la Mackellerie, commit, samedi soir, l'imprudence de s'endormir en fumant sa pipe. Sans doute, pendant le sommeil, la pipe sera tombée et aura communiqué le feu aux paillassons. Le malheureux se réveilla entouré de flammes et prit la fuite. Malheureusement pour lui, les personnes que le feu avaient attirées sur les lieux le conduisirent chez le garde-champêtre qui le mit en état d'arrestation.

Pittman sera poursuivi pour vagabondage et incendie involontaire.

Les dégâts sont assez importants.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les contributions du 1er trimestre 1903 et la taxe militaire sont en recouvrement dès aujourd'hui.

ETAT-CIVIL. — Publications de mariages. — Albert Derville, 25 ans, directeur d'assurances à Croix, et Marie Grimonprez, 21 ans, sans profession, à Roubaix.

WATTRELOS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un homme de peine, Alphonse Cosmans, demeurant au Sapin-Vert, et travaillant chez M. Auguste-Simon Leruste, triturateur de bois de teinture, a été blessé par la chute d'une pièce de bois sur la jambe gauche.

8 jours de repos.

— Un forgeron des briqueteries Delecourt, J.-B. Duvenne, a été atteint à l'œil gauche par un éclat de fer. Quelques jours de repos.

— Un ouvrier de la Société chimique roubaisienne, Henri Haegeman, en culbutant une berline de résidus de pyrites, a eu le pied pris entre la berline et le contre-rail d'une voie Decauville.

LA FRAUDE. — Les préposés Gossart et Noitiez, de la Houzarde, ont arrêté Zélie Duvivier, 20 ans, soigneuse à Roubaix, rue Sainte-Elisabeth, 25, et Marie Dewulst, 18 ans, soigneuse, même adresse, qui portaient chacune 18 kilos d'allumettes, valeur totale 162 francs.

— Les préposés Andillac et Camberlin, du Touquet, ont arrêté Gustave Haubert, 23 ans, chaudronnier, demeurant au Havre, rue Ernest-Bernard, 66, et Vinable Colasse, 42 ans, journalier, demeurant à Valenciennes, rue de Mons, 99, qui portaient ensemble 1 k. 600 d'allumettes, valeur 7 fr. 20.

APRES BOIRE. — Dimanche soir, à 6 heures, M. François Deligne, demeurant à l'Ile Marie, a reçu un coup de serpe d'un nommé Delmotte Polydore, qui était en complet état d'ivresse. Ce dernier a ensuite cassé des carreaux chez Deligne. Plainte a été portée à la gendarmerie.

ETAT-CIVIL du 13 juin. — Naissances. — Julia Desmedt, Houzarde. — Henri Steux, rue de la Distillerie.

Mariages. — Jules Bény, 39 ans, chauffeur, et Marie Flipot, 30 ans, sans profession. — César Dufermont, 25 ans, tisserand, et Justine Deguffroy, 24 ans, piqurière.

Décès. — Georges Prévost, 14 mois, rue des Champs. — Charles Delgatte, 54 ans 2 mois, journalier, Touquet.

ETAT-CIVIL du 15 juin. — Naissances. — Lucienne Dewaele, rue de la Gaîté. — Germaine Hennebaut, rue Thiers. — Séraphin Vancauwemberge, Petit Tournay. — Claire Leclercq, Saint-Liévin.

Publications. — Jules Lepers, 39 ans, cordonnier, et Angèle Vanmeenen, 22 ans, ouvrière de fabrique. — Alfred Hespelle, 26 ans, empaqueteur, et Angèla Marissal, 24 ans, soigneuse. — Louis Spreux, teinturier, et Catherine Penniez, 25 ans, tailleuse. — Henri Hullaert, 25 ans, tisserand, et Clara Clarhaut, 25 ans, bobineuse.

Décès. — Marguerite Catteaux, 12 jours, Saint-Liévin.

LE NORD

LILLE

—o—

LA QUESTION DU LAIT

Le Syndicat l' « Avenir Médical » de Lille, a, dans sa dernière réunion, voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que la question de la vente du lait doit se poser avant tout sur le terrain de l'hygiène publique ;

» Considérant d'une part que le lait constitue le plus souvent la base de l'alimentation des malades ; que d'autre part, pour diriger l'allaitement artificiel si répandu parmi les enfants de la classe ouvrière, il est de la plus haute importance pour le médecin de compter sur un lait garanti normal ;

» Considérant que l'expérience faite durant plusieurs années par la municipalité lilloise, autorisant la vente de lait pur, écrémé et pauvre — à la condition que ces laits soient contenus dans des récipients différents portant des mentions spéciales — n'a pas donné de résultats satisfaisants : les marchands laitiers ayant trouvé facilement moyen — grâce à l'indolence d'un public ignorant ou négligent — de tourner l'arrêté municipal :

» Le Syndicat l' Avenir Médical du Nord, réuni en assemblée générale, le 13 juin 1903, mettant au premier plan de ses préoccupations l'intérêt de la santé publique, estime qu'en l'état actuel des choses, seule, l'interdiction de vendre sous le nom de lait tout autre produit que du lait pur, donne au consommateur la garantie à laquelle il a droit et réalise la première condition de toute réglementation rationnelle l'allaitement artificiel ;

» Approuve en conséquence l'arrêté municipal du 30 avril dernier touchant la vente du lait à Lille ;

Et invite M. le maire de Lille à le faire appliquer dans le plus bref délai possible. »

—o—

LA MORT DU BRIGADIER SOHIER

Comme nous l'avons dit, hier, l'autopsie du brigadier de police Sohier, mort en service, au cours des manifestations cléricales de samedi, a été pratiquée dimanche par MM. les docteurs Castiaux, Dutilleul et Deléarde, médecins-légistes.

Contrairement à ce qu'ont publié deux de nos confrères du soir, M. Tainturier n'assistait pas à la lugubre opération. Il n'est apparu à la Faculté de Médecine que pour constater l'identité du cadavre.

Nous n'avons pu nous procurer le rapport de MM. les médecins-légistes, mais nous croyons pouvoir affirmer, d'après les renseignements que nous nous sommes procurés, que les honorables praticiens auraient conclu à une mort résultant de violences.

En effet, le corps du malheureux Sohier était couvert de « bleus » profonds et l'autopsie aurait révélé de nombreux épanchements sanguins résultant des coups reçus.

Il reste à établir si ces « bleus » ont été faits avant ou après que Sohier se fut affaissé.

Toute la question est là.

Quant à nous, ainsi que nous l'avons écrit dès le premier jour, nous attendrons les résultats de l'enquête ouverte par M. Davaine pour établir les responsabilités.

—o—

« L'ETOILE DU NORD »

Hier a eu lieu le tirage de la tombola de l' « Etoile du Nord », société de secours mutuels des garçons, limonadiers, restaurateurs et maîtres d'hôtel. Voici les numéros gagnants :

5.837	673	14.002	7.364	5.939
559	17.539	7.657	17.050	8.159
6.267	3.848	12.581	7.736	367
9.962	4.540	9.907	15.312	11.138
10.319	18.907	9.518	14.286	10.207
2.657	8.730	15.152	14.139	14.23[illegible]
12.648	6.814	9.559	19.910	11[illegible]
14.800	6.622	6.127	242	817
10.904	10.169	16.764	13.226	1.289
5.487	10.952	18.522	8.944	19.984
9.136	4.902	13.860	17.607	8.927
14.135	14.108	13.227	12.361	9.195
10.347	15.330	8.831	18.539	15.811
14.880	15.392	15.300	17.017	3.288
3.037	10.031	18.569	936	1.038
1.930	294	2.548	2.526	10.747
6.587	11.600	17.218	17.647	

—o—

Pauvres contribuables

Les rôles des patentes supplémentaires du 1er trimestre 1903 ; rôle supplémentaire des poids et mesures de 1903; droits d'épreuve d'appareils à vapeur de 1903 ; taxe militaire de 1903; taxe sur les cercles de 1903 ; taxes de remplacement sur la propriété non bâtie, bâtie, chevaux, voitures, billards et cercles de 1903, revêtus des formalités prescrites par la loi sont, à partir de ce jour, entre les mains des percepteurs et chaque contribuable doit acquitter la somme pour laquelle il est porté au dit rôle, dans les délais fixés par la loi, sous peine d'y être contraint.

—o—

Monument à Charles Manso

Un comité vient de se constituer sous la présidence d'honneur de M. Léonard Danel et sous le patronage de MM. Bigo-Danel, Brassart, Carolus-Duran, Dorchain, Gosselet, Nicolle, Pajiot, Ratez, De Swarte et Verly, dans le but d'élever un monument sur la tombe du regretté poète et artiste lillois Charles Manso. Son bureau est ainsi composé : Président, M. Newphan ; vice-présidents, MM. A. Janssoone, Deplechin et E. Pérot ; secrétaire, M. Emile Lante ; trésorier, M. R. Bringuez ; membres, MM. Allemand, G. Batteur, Bianguernon, Bernard H., Biébrych, Bloom, Brame, Breyne, Brunswich, A. Capon, Chuffard, L. Coilliot, Crémont, L. Danel, Dapremont, Degraeve, J. Delannoy, Delequeuche, Delorme, Demarcq, Depondt, Deren, Descuns, Dewattines, Diot, Drumez V., Dubois, E. Dubuisson, G. Dufour, P. Duthoit, Duyver, Escalle, Faure, Favrelle, Ghesquier, Goris, Grimonprez, A. Guerre, Hainez, Het, Hornez, G. Houbron, Jouvenet, Lainé, Laurent, De Lauwereyns, Lavaux, Le Cholleux, J. Lefebvre, Legrand, V. Lemoigne, Lesaffre, Lesuue, de Momiamé, Lotte, Maugendre, Pascalin, G. Pérot, O. Petit, Pihen, Pilate, Pollart, Quesnay, Quennesson, A. Simon, Thieffry, G. Turck, Docteur Vermersch.

On sait quel tendre et doux rêveur fut le poète des *Sonnets d'Automne*, des *Chants du Soir*, des *Voix d'en bas* et de tant d'autres œuvres où se reflétait sa vie toute de dignité, de noblesse, de dévouement et de modestie car Charles Manso ne fut pas seulement un rêveur dans toute la beauté de ce terme, il fut aussi un homme éminemment sympathique qu'on devait aimer dès qu'on l'approchait. Très actif, il consacrait sans compter ses heures de repos aux nombreuses sociétés dont il faisait partie : président des Fils des Trouvères ; vice-président de l'Association des Anciens élèves des Ecoles des Beaux-Arts, membre du Conseil d'administration des Rosati de Flandre, des jurys du Conservatoire, de l'Union Française de la Jeunesse, de la Commission des Beaux-Arts, des Sociétés de Géographie et typographique on le considérait comme une de nos plus vivantes figures lilloises aussi sommes-nous persuadés que l'œuvre entreprise se réalisera au plus tôt grâce au concours de nos concitoyens.

—o—

LA GOUTTE DE LAIT DU NORD

Le mardi 9 juin, les membres du Comité de la Goutte de lait du Nord, les conseillers municipaux de Lille, les représentants de la Presse, etc., étaient invités à assister au fonctionnement de l'œuvre, dont le siège se trouve rue Fénelon.

Cette œuvre, intéressante au premier chef, est dirigée avec compétence et une autorité toutes spéciales par Madame le docteur Bernson. Le but est d'assister les mères nécessiteuses, sans distinction d'état-civil ou de religion.

Actuellement, une trentaine d'enfants sont assistés, quelques-uns complètement, d'autres partiellement. En plus, un certain nombre de mères qui allaitent totalement leurs enfants suivent les consultations. Ces assistés de la seconde catégorie sont ceux qui reçoivent une alimentation mixte « le sein et le biberon ». En dehors de l'allaitement maternel, il leur est délivré chaque jour un certain nombre de biberons.

Les autres enfants, ceux qui sont complètem[illegible] assistés reçoivent 7 biberons par jour. A r[illegible] quer que sont seulement acceptés pour l[illegible] 2ème catégorie, les enfants dont les mè[illegible] reconnues par le médecin incapables de [illegible] rir.

Le fonctionnement de l'œuvre est com[illegible] par les consultations médicales données [illegible] dame le docteur Bernson ; ces consulta[illegible] accompagnées de la délivrance gratuite [illegible] médicaments pour les nourrissons assi[illegible] les visites à domicile, comprenant d'a[illegible] quête ouvrière faite au début de l'a[illegible] l'enfant et par des visites répétées [illegible] par semaine, pour s'assurer d'u[illegible] conseils donnés sont suivis, concern[illegible] réglementation des tétées et d'autr[illegible] propreté de la maison, de l'enfant [illegible] de santé.

A titre d'encouragement, les mère[illegible] ritantes reçoivent des secours en [illegible] cours sont plus importants pour [illegible] nourrissent au sein.

De plus pour encourager et d[illegible] que possible l'allaitement matern[illegible] reçoivent en hiver, des bons des [illegible] rs et en été, un certain nomb[illegible] maine.

L'enquête ouvrière porte sur [illegible] l'état civil des parents, leur p[illegible] laire, le montant de leur loye[illegible] reçoivent déjà, l'alimentation [illegible] antécédents alcooliques, etc[illegible] giénique du logement, de [illegible] que possible, y remédier le[illegible]

Le lait fourni est du La[illegible] matins et stérilisé dès so[illegible]

Les enfants ainsi alim[illegible] développement, une p[illegible] n'y a pas de cas de d[illegible] conséquent cette expé[illegible] nouvel arrêté munici[illegible] que du lait pur, et à [illegible] tains médecins qui p[illegible] rale que le lait pur est [illegible]

A une époque ou la [illegible] est de plus en plus à l'[illegible] que de pareilles œuvres sont à encourager et à développer de plus en plus.

Aussi, encourageons-nous tous nos concitoyens à y contribuer en apportant leur obole.

Les inscriptions, les dons en nature, linge, etc., les cotisations, sont reçus chez Madame le Docteur Bernson, rue d'Artois ou chez le Trésorier, M. Felsenberg, 2 bis, rue du Lombard, à Lille.

—o—

Vol de chaussures

M. Gaston Bayart, domestique, chez M. Parent, négociant, à Cysoing, était venu passer quelques jours à Lille. Il loua une chambre au 128, de la rue de Tournai.

Un gamin de 14 ans, demeurant dans la même rue, parvint à s'introduire dans l'appartement de Bayart, et à défaut d'autre chose, s'empara de deux paires de chaussures.

Bayart mécontent, porta plainte et procès-verbal fut dressé au petit voleur.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Enfants martyrisés à Gondecourt

L'an dernier, Angèle Requin, servante de ferme au hameau de Camphin, à Ennecourt, mettait sa petite fille, Joséphine, en nourrice chez les époux Houzeaux, qui demeurent route d'Annœullin. Mais, comme les gages n'étaient point payés, Angèle Requin fut mise dans l'obligation de reprendre son bébé.

Elle confia son enfant aux époux Druelle qui habitent rue de la Barre. Le ménage Druelle est composé du mari, Valérien, 35 ans, journalier, de sa femme, Elise Defrance, 34 ans, ménagère, et de 5 enfants. Il paraît que la brouille existe fréquemment dans le ménage.

Angèle Requin confia à cette famille, en même temps que sa petite Joséphine, sa seconde fille, Suzanne, âgée de deux ans.

Les époux Druelle ne furent pas davantage payés, et ils eurent la cruauté de se venger sur les malheureuses petites filles.

Finalement la petite Joséphine a eu le bras droit fracturé à deux endroits différents.

La pauvre petite est réduite à l'état de squelette.

Quant à sa petite sœur, elle paraît avoir été moins martyrisée. Toutefois, bien qu'âgée de 3 ans, elle ne marche pas encore seule.

ARMENTIERES

PAR LA FENETRE. — Le nommé Désiré Callewaert, 65 ans, habitant chez M. Aloi Geldof, place Chanzy, prenait le frais à la fenêtre de sa chambre dimanche soir, vers 11 heures et demie, quand il fit un faux mouvement et tomba dans la rue.

Ce malheureux déjà contrefait et impotent s'est brisé le bras et l'épaule. Transporté à l'Hôpital son état y a été déclaré très grave.

LA MADELEINE

AU MARCHE. — M. Herbo, vétérinaire, chargé de la vérification des viandes, a saisi, dimanche matin, 15 kilos de viande impropres à la consommation. Disons, pour rassurer les pauvres diables que leurs maigres ressources obligent à faire leurs achats au marché, que, chaque jour de marché, la viande est vérifiée.

SUCCES SCOLAIRES. — *Hier ont eu lieu*, à Lille, à l'école de l'Arbonnoise, les examens du certificat d'études primaires pour le canton Nord. M. Solau, directeur de l'école de la rue de Marquette, présentait 34 élèves sur lesquels 31 sont reçus.

Toutes nos félicitations au dévoué sympathique directeur, ainsi qu'à ses infatigables adjoints, dont la tâche est particulièrement ardue à La Madeleine, par suite de l'encombrement considérable de toutes les classes.

LA FETE DU 28 JUIN. — La fête fleurie, pour voitures, vélos et autos, organisée par la ville, promet d'être brillante ; un grand nombre d'adhésions ont été recueillies jusqu'à ce jour. Les concurrents devront passer devant quatre jurys installés à des endroits très différents, c'est-à-dire rue de Fives et près la gare des voyageurs, à Berkem et à Saint-Maur.

La réunion des sociétés aura lieu à Saint-Maur où aura lieu un défilé.

Une quinzaine de sociétés de musique ont promis leur concours.

Le soir, une grande fête de nuit aura lieu, place des Ecoles, à Berkem. La société de gymnastique de Comines prêtera son concours.

MONS-EN-BARŒUL

UN BEAU SUCCES. — M. Manier, le digne successeur de M. Delemer, vient d'obtenir pour lui et ses chers auxiliaires, MM. Bavard, Demarcq et Gossart, un magnifique succès au certificat d'études.

13 élèves présentés, 13 admissibles, 10 reçus. Ce sont :

Blondel, Chevalier, Derancy, Grimonpont, Hondekein, Jacop, Lerouge, Pennel, Ramette, Seynave.

DOUBLE INCENDIE. — Dans notre compte-rendu de l'incendie d'hier, nous avons omis de signaler la présence des pompiers de Lambersart, de ceux de chez M. Crépy et du brigadier de police Couttenier, qui avec la gendarmerie assurait le service d'ordre.

Au péril de sa vie, M. Henri Huleux, demeurant rue Ampère, 66, traversa les flammes et sauva une femme qui se trouvait dans sa chambre et qui, sans son dévouement aurait infailliblement péri. Nos félicitations à ce courageux sauveteur qui déjà a à son actif un certain nombre d'actes de dévouement et de belles actions. Chacun a constaté l'activité du personnel de la filature de M. Léon Crépy et fils, qui a combattu l'incendie avec un zèle et un dévouement dignes d'éloges.

LEZENNES

VOL IMPORTANT. — Ces jours derniers, entre 7 heures et 9 heures et demie du soir, des malfaiteurs ont profité de l'absence de M. Alavoise Isidore, cultivateur à Lezennes, rue Chanzy, numéro 38, pour s'introduire dans so[illegible] immeuble.

Les malandrins se sont app[illegible] fret en fer qui se trouvait entre [illegible] Ce coffret qui contenait ou[illegible] 900 francs, deux obligati[illegible] montre en or, deux all[illegible] caisse d'épargne de[illegible] matin dans une[illegible] avait été en[illegible]

[illegible]

Il s'étend notamment sur l'œuvre des jardins ouvriers, remercie les sociétaires de leur assiduité et de leur zèle et la presse de son concours bienveillant.

La distribution des récompenses, médailles, diplômes et primes en espèces s'effectue alors.

Le palmarès est si copieux qu'à notre grand regret, nous ne pouvons aujourd'hui le reproduire.

Un seul incident en a marqué la lecture. Le bon patron verrier de Fourmies Mulat, qui se trouvait dans l'assistance s'est tout à coup levé pour protester contre on ne sait qui.

Cette intervention souverainement déplacée a d'ailleurs été vite oubliée, dans les applaudissements qui saluaient les lauréats.

La partie récréative se composait d'une conférence de M. Dubron, avocat à Douai, sur ce sujet : *Variations sur La Fontaine.*

Comme l'an dernier, le talent facile, brillant, fleuri, du conférencier, lui a obtenu un vif succès.

Tout au plus M. Dubron, nous le lui disons franchement, abuse-t-il un peu des réflexions politico-spiritualistes dont le culte de Flore et Pomone n'a nul besoin d'être paré, et qui n'ajoutent rien à l'agrément qu'on a à l'entendre.

Après le tirage d'une tombola, la cérémonie a pris fin vers cinq heures.

THEATRE MUNICIPAL. — *Tournée Brasseur.* — Aujourd'hui mardi 16 juin, représentation du plus grand succès parisien des Variétés : *Le beau jeune homme*, comédie en 4 actes et 5 tableaux, de A. Capus.

Bureaux : 8 heures. — Rideau : 8 h. et demie.

CHUTE GRAVE. — Cheval Adolphine, 57 ans, ménagère, rue d'Anzin, passait à l'angle de la rue de Glatignies, quand elle buta, et en tombant se brisa le côté droit et deux côtes.

Elle a dû être transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

LES INCAS. — La fête annuelle d'été des Incas aura lieu place Verte, le dimanche 26 juillet prochain.

Nous en publierons prochainement le programme.

BRUAY-SUR-L'ESCAUT

LES COURAGEUX. — L'attelage du train de la *brasserie Dorchis, composé de 2 chevaux*, s'étant emballé, filait rue des Merlicans avec une rapidité vertigineuse.

De nombreux enfants jouaient sur la chaussée et des accidents étaient à craindre quand le nommé Léon Roulez, qui se trouvait là s'élança à la tête des chevaux et non sans peine, réussit à les maîtriser.

Les personnes présentes ont vivement félicité ce courageux citoyen, qui n'en est pas d'ailleurs à son premier acte de dévouement.

PRESEAU

OBSEQUES. — *Une affluence considérable* accompagnait samedi à sa dernière demeure, la dépouille d'un de nos plus estimés concitoyens, M. Charles Basquin, brasseur, décédé à l'âge de 47 ans.

Au cimetière, deux discours furent prononcés ; l'un, au nom de l'Harmonie à laquelle le défunt avait appartenu pendant plus de 20 ans, par M. Duée, *secrétaire* ; l'autre par M. Bury, au nom du Cercle Républicain.

M. Basquin était en effet un démocrate sincère, et sa mort est une perte qui sera vivement ressentie par tous les républicains du pays et de la région.

RAISMES

INAUGURATION DU KIOSQUE. — La fête musicale, organisée pour l'inauguration du kiosque de la place, a eu dimanche, malgré la pluie de la soirée, beaucoup de succès.

La place avait reçu une décoration très réussie d'arbustes verts, de guirlandes et d'oriflammes, entremêlés de lanternes multicolores d'un gracieux effet.

La réception, à la Mairie, était présidée par M. Lepez, maire et député, entouré des notabilités. MM. Davaine, maire de Saint-Amand, Coquelet, adjoint au maire d'Anzin, le président de l'Harmonie de Wallers, M. Lambert, président de la musique de Raismes, accompagnaient les sociétés.

Le concert a commencé, après les toasts et les vins d'honneur, et a été très goûté, par les nombreux auditeurs et dilettantes qui se pressaient sur la place.

Seul, le bal fut quelque peu gêné par les ondées nocturnes. Heureusement, les amateurs auront l'occasion de se rattraper.

FRESNES

FRESNES EN FETE. — Les habitants de notre commune se plaignent bien souvent et à juste raison, il faut bien le dire, de payer beaucoup de contributions et de ne pas avoir de distractions, parce qu'on n'organise jamais de fêtes. Dimanche dernier, ils n'ont pas eu cette excuse, car cette fois ils en ont eu pour leur argent. En effet, le matin, la calotte en l'honneur de la Fête-Dieu, *paraît-il, avait organisé* une grande cavalcade carnavalesque, qui a parcouru quelques rues, empêchant ainsi la libre circulation. Cette année la cléricaille, pour donner un grand coup, avait sorti *tous ses ornements* les plus chics, essayant de démontrer ainsi au populo, qu'elle était toujours puissante. Mais à leur déception, ils ont fait un four complet, quant à la participation du sexe masculin, à leur bêtise. En effet, il n'y avait pas 30 hommes à leur suite : le racolage chez les musiciens, cette année, a été difficile.

Pour porter les Saints, il a fallu prendre des hommes d'autres corporations. St-Laurent, patron des verriers était porté par un mineur du Syndicat Jaune, le nommé Hurbain.

L'administration municipale réactionnaire n'était représentée que par un conseiller fidèle de Notre-Dame de Lourdes, M. Dahiez.

La cavalcade se termina vers 10 heures et demie sans incident.

Le soir, le grand concert donné sur la Grand-Place, par la Fanfare Républicaine, avait attiré un monde considérable. *Malheureusement*, la pluie s'étant encore mis du programme, beaucoup d'étrangers se sont abstenus de venir écouter cette belle société, dont la renommée artistique, n'est plus à faire. *Néanmoins*, malgré la pluie le concert étant annoncé pour 8 heures, à 7 heures et demie, le public commence à arriver, et à 8 heures, quand la fanfare arrive en jouant un pas redoublé, la place est presque comble. Au concert, l'animation a été grande. A chaque morceau, des applaudissements nourris se faisaient entendre de toutes parts. Jamais l'on a vu à Fresnes pareil enthousiasme. Le concert a été très bien. Tout le monde, même les adversaires, ont été unanimes à reconnaître les progrès incessants de cette société. Les deux morceaux qui ont été accueillis avec le plus d'applaudissements a été la *Valse*, pour piston, exécutée par M. Andris Léonard, [illegible] l'exécution a été magnifique. Il est vrai que [illegible]stes comme M. Andris, font exception dans [illegible]tion. On ne le remplacera pas facilement. [illegible] nom des amis de cette société, nous [illegible]rtement à rester et à ne pas prendre sa [illegible]ne il en a l'intention. Le second mor[illegible] *Polka* pour bugle, composée par le [illegible] M. Gilbert. Elle a fait l'admiration [illegible]ès des bugles a été grandiose. [illegible]cert terminé, la fanfare est re[illegible] chez M. Payelle, en jouant un [illegible]t à sa suite plus de 300 per[illegible]

[illegible] *féliciter* l'honorable chef, [illegible]nent qu'il ne cesse d'ap[illegible]

[illegible] trouvé une vache [illegible] appartenant à M.[illegible]

[illegible]T DE DOUAI

[illegible]IN

[illegible]endredi, pour les garç[illegible]lles, ont eu lieu à Mar[illegible]r le certificat d'études [illegible]s : Ecole M. Deille, 22, [illegible] — Ecole M. Donné, 7 [illegible] laïque Mme Taisne, 16 élèves [illegible]reçues. — Ecole des chères [illegible]entées, 13 élèves reçues. [illegible]rent une fois de plus et d'une [illegible] quel côté les parents ont [illegible]struire leurs enfants.

[illegible]CIPAL. — Aujourd'hui mardi, [illegible] réunion du conseil municipal. [illegible] Projet de budget additionnel [illegible]et de budget primitif pour 1904 ; [illegible]urse à l'école des Arts et Métiers ; [illegible] l'horloge de l'église.

[illegible]DISSEMENT DE CAMBRAI

CAUDRY

[illegible]MES. — Par décret du 20 mai, M. [illegible]tituteur en retraite à Caudry, est nom[illegible] l'Académie.

[illegible] — L'Automobile de M. le docteur [illegible]reçu une pierre jeudi dernier, rue de [illegible]. Le projectile envoyé par un gamin, a [illegible] vitre de la voiture.

[illegible] DU PAIN. — Le pain sera vendu du 16 [illegible]ain, aux prix suivants : pain blanc, 0.35 le [illegible]ain bis, ou de ménage, 0.29 le kilo.

SAISIE. — La police a confisqué la marchandise d'un commerçant installé sur le marché, vendredi dernier. Celui-ci n'ayant pu exhiber sa patente à la réquisition du commissaire de police.

PROCES VERBAUX. — Procès-verbaux ont été dressés, contre deux charretiers, les nommés Moulin Henri et Prévot Augustin, pour avoir déposé des détritus de briques et divers matériaux sur la voie publique, rue d'Audencourt, et contre le nommé Troeme Gustave, demeurant à Solesmes, pour avoir pendant la journée du 10 juin, porté des coups à sa femme qui s'était réfugiée dans une maison de Caudry.

LA POPULATION. — Voici le mouvement de la population pour le mois de mai 1903 : Population de fait 9.934 habitants. — Naissances 17. — Mariages, 4. — Décès, 14.

SOLESMES

ACCIDENT DE MACHINE. — Vendredi soir, vers 5 heures et demie, un accident qui s'est produit à la machine motrice du tissage Julien Rappe, route du Cateau, a jeté quelque émoi parmi la population ouvrière de cet établissement industriel. Le chauffeur-mécanicien y était précisément au moment où se produisit la rupture d'un bras de bielle, avec un bruit intense qui provoqua le départ précipité des ouvriers affolés.

Il n'y eut heureusement que des dégâts matériels. La moitié environ des 150 ouvriers occupés est condamnée à un chômage qui sera de courte durée. On espère que mercredi, au plus tard, toutes réparations étant exécutées, chacun pourra reprendre sa tâche.

LE NOUVEL HOTEL DE VILLE. — L'escalier d'honneur est achevé. Disparus, les échafaudages. Le monument apparaît dans toute sa svelte élégance et les gracieux détails de son architecture se révélant aux regards attentifs, rehaussent le cachet artistique de l'œuvre de M. Fortier, architecte à Cambrai.

Et maintenant, à quand donc l'inauguration ? Nous dira-t-on bientôt ce que l'on compte faire ce jour-là pour donner à la fête projetée, une munificence digne de la ville de Solesmes ?

PAS-DE-CALAIS

LENS

OBSEQUES. — Dimanche matin, à onze heures, on enterrait à Lens M. Hugot, ancien capitaine des pompiers. L'Harmonie des Enfants de la Plaine et la Compagnie des Pompiers, en armes, précédaient le convoi.

A la même heure, la famille du défunt faisait distribuer à l'Hospice plus de deux mille kilogrammes de pain aux indigents de la commune.

— Hier matin, on a inhumé dans le cimetière de Lens le chef-porion Liétard, de la fosse numéro 7 de la compagnie des mines de Lens, tué au fond il y a deux jours.

Le corps était arrivé de Vingles à midi. La fanfare des mineurs de Vingles dont M. Liétard était président prêtait son concours à la cérémonie.

Par exception le chef porion qui vient de disparaître avait, paraît-il, quelque sentiment d'humanité pour les ouvriers mineurs placés sous ses ordres. La chose est assez rare pour qu'il en soit fait mention.

OU IL Y A DE LA GENE... — Les compagnies d'assurance contre la mortalité du bétail, si elles sont faites comme celles dont nous avons à nous occuper, ne sont pas gênées envers leurs assurés. Qu'on en juge.

Un cheval appartenant à M. Charles Becquet, brasseur, rue de Welz, étant mort, la Compagnie d'assurance fut aussitôt prévenue d'avoir à faire ses constatations afin de permettre l'enfouissement de la bête.

La compagnie intima aussitôt au brasseur d'avoir à conserver le cheval jusqu'à l'arrivée d'un de ses agents.

Deux jours après, l'animal en pleine décomposition, répandait une odeur infecte. Il n'était plus possible de vivre dans ce voisinage nauséabond à moins de risquer d'être empoisonné.

M. Becquet s'est décidé à faire enlever le cheval par l'équarisseur d'Avion.

Quand l'agent de la Compagnie passera, à Pâques ou à la Trinité, il sera toujours temps de lui démontrer que le bon plaisir ne va pas toujours avec les besoins d'hygiène.

Une déclaration *formelle* a d'ailleurs été faite par l'intéressé au poste de police.

LES FRAUDEURS. — *Les préposés d'octroi* Sthorez et Maniez viennent de dresser une contravention dans des circonstances qui indiquent bien que la fraude fut grande dans la bonne ville de Lens et que le service d'octroi n'aura, de longtemps encore, autant d'occasions de surveiller la fraude des viandes et denrées.

Samedi, à deux heures, à la limite de la commune, près de Vendin-le-Vieil, Mme Angèle Nortier, sortait de chez son père, demeurant rue de Londres, et s'approchait de la voiture d'un charcutier stationnant sur le territoire de la commune de Vendin-le-Vieil.

Mme Nortier achela un morceau de viande, le cacha sous son tablier et se dirigea rapidement vers la demeure de son père. *Mais elle avait été aperçue* par les préposés qui intervinrent pour dresser procès-verbal d'introduction de viande sans paiement des droits d'octroi.

Les deux préposés furent obligés pour pouvoir verbaliser de pénétrer jusque chez M. Léon Voiron, débitant, père de Mme Nortier.

C'est alors qu'ils furent brutalement invités d'avoir à vider les lieux.

Estimant que la répression de la fraude deviendrait impossible s'il suffisait d'user de subterfuges aussi audacieux, les agents ont requis la police pour prendre les noms, prénoms et qualités de Mme Nortier, de son père et de sa mère qui se sont opposés au libre exercice de leur fonction.

Puis ils ont libellé une contravention qu'ils ont *fait parvenir à leur chef de service.*

CARVIN

ACCIDENT. — M. Ange Renken, 25 ans, demeurant à Seclin, était occupé dans les usines d'agglomérés de Libercourt, lorsqu'en manipulant du brai au pic, un éclat lui est sauté dans l'œil droit.

Il ne pourra reprendre son travail avant une dizaine de jours.

AISNE

SAINT-QUENTIN

LES FETES DE SEPTEMBRE. — Les adhésions viennent toujours très nombreuses. Mercredi dernier, l'administration municipale s'est rendue à Paris pour inviter les ministres de l'instruction publique et des travaux, MM. Chaumié et Maruéjouls ont accepté l'offre de la ville de Saint-Quentin. Ils viendront présider les fêtes de septembre.

AVIS. — Les camarades désireux de participer à l'organisation d'une *Chorale de la Bourse du Travail*, sont priés de faire parvenir leurs noms et adresses au secrétaire de la Bourse.

COURAGEUX SAUVETEUR. — Avant-hier, vers 3 heures du soir, un cheval attelé s'étant emballé sur le marché, un brave ouvrier, M. Prévost, ouvrier ferrailleur, voulut l'arrêter. Il le saisit à la bride, mais il trébucha en courant et tomba ; le cheval le blessa sérieusement aux jambes.

Le courageux ouvrier fut conduit chez M. Rochatte, pharmacien, où il reçut les premiers soins, et ensuite reconduit en voiture à son domicile.

LAURIERS. — M. Fillion, élève de M. Belle, directeur de l'école municipale de musique et directeur de notre Harmonie Municipale, vient de subir avec succès les épreuves d'un concours ouvert à Paris pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement du chant dans les écoles normales et figure avec le numéro 2 sur la liste de classement.

HARMONIE MUNICIPALE. — Voici le programme du concert qui sera donné vendredi prochain, 19 juin, à 9 heures du soir, au kiosque des Champs-Elysées :

1. Le Soldat de floréal. Lecocq. — 2. Andante et menuet de la Symphonie en mi bémol. Mozart. — 3. Hérodiade. Massenet. — 4. Coppélia. Léo Delibes. — 5. La Morengotte, polka pour cornet. Setlerick.

ARRESTATIONS. — Avant-hier, la police a arrêté les nommés J... Joseph, 15 ans, sans profession, et C... Adolphe, 16 ans, également sans profession, sous l'inculpation de vol de liqueurs et d'ivresse.

MORT SUBITE. — Samedi, vers 7 heures du soir, Boudoux Edmond, âgé de 70 ans, ancien ajusteur, est mort subitement à l'asile de nuit au moment où il se disposait à se mettre au lit. Son cadavre a été transporté à la Morgue.

FLAVY

VICTIMES DU CHARBON. — Il y a quelques jours, un travailleur, M. Victor Burier, a succombé à la maladie du charbon. Il avait, chez M. Lefranc, assisté un vétérinaire appelé pour examiner un bœuf atteint de cette terrible affection. Sans un heureux hasard, il y aurait eu une seconde victime. Un jeune garçon avait, nous raconte-t-on, touché la bête malade. Le vétérinaire le fit se soigner immédiatement.

Le jeune homme dont il s'agit n'est pas entièrement guéri; on continue à le soigner, mais on est rassuré sur son cas ; il est en voie de guérison.